

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 4 septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le quatre septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Présents : Mrs Bayot, Claisse, Deschamps, Desplanches, Jacquart et Mmes Delecroix et Pétard

Excusés : Mr Trapenard et Mmes Cardia, Dupont et Martin

Pouvoirs : Mr Trapenard à Mr Deschamps, Mme Cardia à Mr Jacquart, Mme Dupont à Mme Pétard et Mme Martin à Mr Desplanches

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Delecroix a été élue secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 7

**Date de convocation :** 31/08/2015

**Date d'affichage :** 07/09/2015

M. Deschamps demande l'autorisation à l'Assemblée d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : organisation de la fête patronale, vente de l'ancien barnum de l'épicerie et exonération fiscale des entreprises.

**- Organisation de la fête patronale 2015**

M. Deschamps rappelle que la fête patronale a été fixée au samedi 19 septembre à partir 19 h avec, au programme :

- repas campagnard : salade composée, pâté aux pommes de terre maison, saucisses et merguez, fromage, tarte maison et café (10 € par personne hors boisson)

- une animation musicale sera assurée par le groupe « Eclispe » pour un tarif de 450 €

En concertation avec M. le Maire, il a été décidé d'y inviter les Gendarmes, les Pompiers et les Maires de la Communauté de Communes.

M. Deschamps soumet alors aux voix l'organisation de cette fête et l'encaissement des différentes recettes qui s'y rapportera. Vote : l'ensemble du Conseil accepte à l'unanimité.

M. Deschamps en profite pour revenir sur les différents échanges entre la municipalité et le Foyer Rural : dans une lettre du 21 mai dernier, les membres de l'association proposaient d'apporter leur aide pour les manifestations qu'envisageait d'organiser la municipalité. Un programme des festivités leur a donc été adressé en retour. Un contact oral a ensuite été pris à l'occasion du concours de pétanque qu'a organisé le Foyer Rural, le 29 août dernier, au sujet de la préparation de la fête patronale. Une nouvelle lettre faisant part de l'indisponibilité des membres de l'association pour cette date, compte tenu du court délai, a été adressée en mairie le 31 août. Toutefois, deux d'entre eux participeraient « à titre personnel ».

Il ajoute également que le pot d'accueil des nouveaux habitants se tiendra le samedi 12 septembre à 18 h 30 à la salle des fêtes, peu de temps avant la représentation théâtrale de la Compagnie du Bruant Fou. Douze familles ont été conviées à cette soirée.

**- Vente de l'ancien barnum de l'épicerie**

M. Deschamps explique que l'ancien barnum de l'épicerie est très abîmée (plus de bâche,...) et qu'il est,

par conséquent, devenu hors d'usage. Une personne serait toutefois intéressée pour le reprendre au prix de 100 €.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette offre.

### **- Exonération fiscale des entreprises**

M. Deschamps indique que toutes les communes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), comme Lalizolle, ont la possibilité d'exonérer les entreprises qui s'installent sur leur territoire et qui reprennent une activité en difficulté.

Il précise que la mise en place de cette disposition a été envisagée suite à la demande des futurs acquéreurs du camping mais que si cette exonération est votée, elle s'appliquera à toutes les entreprises qui viendront s'implanter sur Lalizolle dans les mêmes circonstances. Ces dernières devront toutefois s'adresser aux services des impôts afin de connaître leurs droits en ce sens.

Si celles-ci remplissent les conditions, elles pourront alors bénéficier d'une exonération de la Taxe Foncière Bâti (TFB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sur une période pouvant aller de 2 à 5 ans.

Mme Delecroix s'interroge sur l'impact que cela peut avoir, notamment sur la vente du camping. M. Deschamps explique que cette décision n'aura aucune conséquence néfaste sur la transaction et, qu'au contraire, cette exonération peut être un attrait pour les entrepreneurs qui cherchent à s'installer.

Il ajoute cependant que la qualification d'une activité « en difficulté » ne dépend que du service des impôts et qu'en cas de désaccord il sera impossible de se retourner contre la commune.

M. Deschamps propose alors de mettre en place une exonération de la TFB et de la CFE sur une période de 5 ans. Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité

### **- Renouvellement de la ligne de trésorerie**

M. Deschamps rappelle que, lors du dernier renouvellement en 2014, le Conseil Municipal avait décidé de faire passer la ligne de trésorerie de 120 000 € à 100 000 €. Il ajoute que ce crédit n'engendre des frais que lorsqu'il est utilisé et que, même si la trésorerie est actuellement positive, il peut être utile.

Il fait alors part de l'offre de la Caisse d'Epargne pour un renouvellement de la ligne de trésorerie à 100 000 € : taux d'1,65 %, frais de dossier : 0,30 % et commission de non utilisation : 0,30 %.

Il précise qu'un des objectifs de la vente du camping est de réduire la dette. M. Desplanches demande alors s'il ne serait pas également judicieux de réduire la ligne de trésorerie et de la passer à 50 000 €, sachant qu'en plus, un avenant peut être pris à tout moment pour revoir, en cas de besoin, son montant à la hausse.

Vote : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €.

### **- Tarifs de location**

Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil, les tarifs de location de salles et de ménage sont mis à l'étude :

#### *> locations de salles*

M. Deschamps indique qu'à ce jour la salle polyvalente est facturée 120 € aux personnes de Lalizolle, 150 € aux personnes extérieures et qu'elle est gratuite pour les associations de la commune. Mme Pétard précise, qu'en général, les locataires récupèrent les clés le vendredi soir et les ramènent le dimanche matin. Elle propose alors d'augmenter les tarifs de la façon suivante : 160 et 180 €.

M. Deschamps présente, à titre comparatif, les tarifs de location d'une salle d'une commune voisine :

110 € pour les habitants et 180 € pour les extérieurs.

M. Jacquart s'interroge sur la nécessité de changer ces tarifs. Il propose, éventuellement, d'instaurer un forfait chauffage en hiver pour compenser les frais.

M. Deschamps fait part, ensuite, des tarifs de location de la petite salle du gîte : 80 € la journée (de 8 h à 20 h) et 60 € la soirée (de 18 h à 22 h). Ces tarifs semblent raisonnables.

Vote : après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier la grille tarifaire des locations de salles.

### > *forfait ménage*

Mme Pétard propose d'instaurer, pour le gîte et pour la salle polyvalente, un forfait ménage de 100 €. En effet, compte tenu de la surface des locaux, la gérante doit parfois passer un temps important pour tout remettre en état.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve

Selon elle, une caution ménage pourrait également permettre d'inciter les locataires à être plus soigneux. M. Claisse rappelle toutefois que la notion de « ménage » est très subjective. Il est alors décidé de reporter ce sujet à l'année prochaine.

### - **Camping**

M. Deschamps indique que les résultats au 1<sup>er</sup> septembre confirment le redressement : le Chiffre d'Affaires s'élève en effet à 50 389 € HT, soit une hausse de 2 % par rapport à 2014. Il rappelle en outre qu'un des douze chalets a été mis à disposition depuis le mois de juillet aux futurs acquéreurs ce qui constitue une perte de 2 ou 3 000 € toutefois compensée par leur participation à la gestion du camping, évitant ainsi le recrutement de personnel saisonnier. Les prévisions de recettes de 52 000 € pour l'année 2015 devraient tout de même être réalisées sans problème.

Il présente également les autres résultats :

- gîte : + 26 %
- emplacements de camping : + 14 %
- chalets (locations directes) : + 11 %
- Chalets Découverte : - 21 %

Il explique également que, grâce aux conseils de M. et Mme Brimbeuf, la location du gîte a été publiée sur le site « airbnb » et que cette mise en ligne a déjà permis de déclencher de nouvelles réservations.

M. Deschamps aborde ensuite le sujet de la vente du camping : la signature de la promesse de vente qui s'est déroulée le 2 septembre dernier a permis de dresser l'inventaire de toutes les clauses particulières découlant des engagements respectifs des deux parties (questions de droits de passage, réalisation de l'inventaire de chaque chalet, transformation du bâtiment d'accueil en logement de fonctions, installation d'une clôture de séparation avant la vente, mise en route de la nouvelle station d'épuration avant la saison 2017 – 2018, mise en place d'une interdiction de stationner sur le parking de l'école pour les camping-cars, etc.,...). Des conditions suspensives ont également été instaurées : M. et Mme Brimbeuf doivent obtenir l'accord de la banque pour emprunter ou bien aboutir à la vente de leur maison.

La vente pourra ensuite avoir lieu, au plus tard, le 14 novembre prochain.

En revanche, si toutes les conditions ne sont pas remplies par l'une ou l'autre des parties, une indemnité de 25 000 € devra être versée en dédommagement de l'annulation de la vente.

### - **Étude de faisabilité pour le projet d'assainissement au camping : choix du mieux disant**

M. Deschamps rappelle que la station d'épuration qui se situe au camping est actuellement à saturation. Il précise que, dans le cadre du projet d'agrandissement du camping, une étude de faisabilité doit être

réalisée pour trouver une solution à ce problème d'assainissement.

Un appel d'offres a alors été lancé et cinq bureaux d'études ont remis leur dossier. Les plis ont ensuite été transmis au Bureau De la Qualité de l'Eau (BDQE) afin qu'ils soient traités avec attention par des professionnels.

Cette étude de faisabilité constitue une première étape dans ce projet. Tout est alors envisageable (raccordement d'usager autres que ceux du camping, branchement sur la station de la Route de Boënat,...), l'objectif final étant de trouver la meilleure solution technique et financière. Le bureau d'étude suivra ensuite l'ensemble des travaux.

La commune pourra quant à elle prétendre à différentes aides : 80 % pour l'étude de faisabilité puis 40 % du Conseil Département et 30 % de l'agence de l'eau pour les travaux.

M. Deschamps indique qu'il est aujourd'hui nécessaire de choisir le bureau d'étude. Aussi, d'après le tableau de synthèse réalisé par le BDQE, seuls deux d'entre eux semblent répondre le mieux aux attentes : Egis Eau et Larbre.

M. Deschamps précise aux membres de l'assemblée que la société Egis Eau a déjà travaillé pour la commune, notamment pour l'installation de la station d'épuration Route de Boënat, qu'elle travaille en étroite collaboration avec le BDQE et qu'une négociation en matière de prix est possible.

Vote : le Conseil Municipal, après délibération, retient l'offre de la société Egis Eau.

#### - Remboursement anticipé d'emprunts

M. Deschamps rappelle que les recettes de la vente du camping seront utilisées de la manière suivante :

- environ 100 000 € pour le remboursement de la dette des budgets Commerces et PRL
- 50 000 € pour l'installation de la nouvelle station d'épuration
- 100 000 € restant pour le fonds de roulement

Il indique avoir alors contacté les trois banques concernées et présente leurs différentes offres :

Budget	Organisme	N° de prêt	Date échéance	Capital restant	Indemnité
Commerces	SFIL	MIN232614EUR001	01/01/2018	17 723,52 €	805,89 €
	Crédit Agricole	00000639300	19/02/2019	7 128,43 €	270,52 €
	Caisse d'Epargne	6606940	25/01/2018	21 735,46 €	1 741,96 €
PRL	SFIL	MIN231201EUR001	01/01/2018	13 292,63 €	604,42 €
	Crédit Agricole	00999764491	30/01/2017	10 813,24 €	393,58 €
	Caisse d'Epargne	7539378	25/04/2018	17 303,73 €	1 549,33 €
		7641675	25/01/2016	1 563,42 €	59,97 €

M. Claisse fait remarquer que les trois points « trésorerie », « emprunts » et « travaux 2016 » de l'ordre du jour auraient dû être traités en même temps, après une réunion de la Commission des Finances. En effet, en prenant en compte la vente du camping (250 000 €) pour le budget 2015, les exigences de la Chambre Régionale des Comptes sont très largement dépassées. Il est donc normal de récompenser la population pour son effort fiscal. D'autre part, il fait remarquer que M. le Maire s'est engagé à plusieurs reprises à baisser les impôts locaux si le camping était vendu.

M. Jacquart, lui, indique de son côté que la baisse des impôts n'est pas à l'ordre du jour et qu'elle sera débattue lors d'une Commission des Finances.

M. Deschamps précise qu'il n'est pas question de revenir sur les promesses qui ont été faites mais que la visibilité des budgets est aujourd'hui encore trop incertaine pour s'engager sur les dates de mise en application et l'ampleur de la baisse. Les discussions seront néanmoins, naturellement, ouvertes sur ce sujet à l'occasion des débats d'orientation budgétaire pour la préparation des budgets primitifs 2016.

Vote : l'ensemble du Conseil accepte les offres de la SFIL et du Crédit Agricole et décide de ne pas donner suite à celle de la Caisse d'Épargne.

### **- Rentrée scolaire**

M. Deschamps dresse les chiffres des effectifs de cette rentrée :

- école : 32 élèves, dont 1 arrivée de dernière minute, contre 39 en 2014
- Jardin d'Enfants : 9 élèves (chiffre stable)

Il fait ensuite part d'un article paru cette semaine dans La Montagne sur l'école de la commune de La Prugne : celle-ci est une des rares exceptions que peut tolérer l'Inspection d'Académie puisqu'elle accueille cette année 6 élèves de 5 niveaux différents pour un seul instituteur.

Il indique également que, lors d'un récent entretien avec M. Duboisset, celui-ci a de nouveau fait part de sa conviction quant à l'association de l'école de Lalizolle avec celle d'Ebreuil.

M. Deschamps enchaîne avec les impayés de cantine qui, grâce à la lettre envoyée début août à chaque parent d'élève, ont pu, en grande partie, être réglés.

Enfin, il revient sur les coûts de fonctionnement que représente le Jardin d'Enfants à la fin de l'année scolaire 2014 – 2015 : 34 000 € de dépenses contre 20 500 € de recettes (aides des différents organismes en constante baisse). M. Deschamps précise que si la Directrice n'était pas sous contrat aidé, les frais seraient encore beaucoup plus importants qu'ils ne le sont actuellement.

### **- Programme de travaux 2016**

M. Deschamps souhaite lister les premiers travaux envisagés pour l'année prochaine :

- réhabilitation du bâtiment de la mairie
- réfection de certains fossés et carrefours d'après les conseils de l'UTS
- travaux d'assainissement au camping

Mme Delecroix demande si la réparation des trottoirs ne peut être programmée car la plupart d'entre eux sont très abîmés. M. Deschamps approuve mais se demande si leur entretien n'est pas du ressort des particuliers.

### **- Questions diverses**

> *cuve de gaz*

La cuve de gaz qui se situe derrière la mairie sera prochainement enterrée à titre gracieux par Primagaz. Seul le nouveau raccordement restera à la charge de la commune.

> *assurance du personnel*

M. Deschamps fait part d'une récente lettre de la CIGAC, assurance du personnel de la commune, informant la mairie de son intention de résilier le contrat compte tenu de l'importance des arrêts de travail. Elle propose toutefois une autre alternative : maintenir le contrat à un taux bien supérieur ce qui représenterait un coût annuel supplémentaire de 1 000 €.

Il annonce également que le Comité Médical doit se réunir le 14 septembre prochain pour statuer sur le cas de Mme Léonard en arrêt depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Il se positionnera notamment sur la reconnaissance de son arrêt en « grave maladie », et si tel était le cas, une régularisation sur les 9 derniers mois sera nécessaire : en effet, l'agent en grave maladie perçoit un plein traitement la première année, puis passe à demi traitement durant les deux années qui suivent.

Cette situation a toutefois l'avantage de permettre d'utiliser les services de Mme Pommier à la cantine. Seul un problème de planning pour une surveillance suffisante durant le service reste encore à régler puisque deux personnes devraient être présentes.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.